

Cabinet HUMBERT

3 rue Général Foy - BP 243
42006 SAINT ETIENNE Cedex 1
Tél. : 04 77 49 66 66



TARIFICATION DES PRESTATIONS

Dont T.V.A. 20%

TENUE D'ASSEMBLEE GENERALE ET DE CONSEIL SYNDICAL DE GERANCE :

- ◆ **Responsable ou Cadre** : 111.20 € TTC de l'heure avant 18 heures
Au-delà de 18 heures (x 2).
- ◆ **Collaborateur** : 72.10 € TTC de l'heure avant 18 heures
Au-delà de 18 heures (x 2).
- ◆ Ouverture et gestion du fonds de réserve pour travaux : 2 % du montant des appels de fonds.
- ◆ **HONORAIRES TRAVAUX EXCEPTIONNELS** : 5 % HT du montant des travaux HT.

ACTES DE PROCEDURE

(à charge du propriétaire concerné)

- ◆ **Recouvrement des charges** : Pour la constitution du dossier : 119.49 € TTC remise du dossier à un Huissier ou à un Avocat, outre vacations horaires : 111.20 € TTC de l'heure.
- ◆ **Pour toute autre procédure** : 515 € TTC pour la constitution du dossier, l'envoi à un Avocat, plus vacations horaires.
Autres tâches non taxées (assistance aux expertises d'assurance par exemple), honoraires calculés en proportion du nombre de vacations horaires.
Pour le calcul des honoraires des prestations particulières, le coût de l'unité horaire de base de la vacation est de 111.20 € TTC, ce coût sera majoré de 100 % en dehors des heures ouvrables.
- ◆ **HONORAIRES DE REDACTION D'ACTE**: A usage professionnel : 15 % du montant du loyer annuel net de charges.
- ◆ **HONORAIRES DE REDACTION DE BAIL** : A usage d'habitation : 4,75% du loyer annuel net de charges – Minimum de perception 155 € TTC, et 15% dans le cadre d'une prestation complète, dans la limite du plafond fixé par décret à 11 € / m² / mois (comprenant la facturation de l'état des lieux).
- ◆ **FRAIS D'AVIS** : Baux commerciaux 2,80 €/Avis d'échéance.
- ◆ **HONORAIRES DE BAUX COMMERCIAUX** : 10.76 % du loyer annuel (minimum de perception 1170 € TTC) applicable par tiers à la rédaction du bail puis à chaque révision triennale du loyer outre vacation 111.20 € TTC.
- ◆ **HONORAIRES DE TRANSACTION** (sur vente) : * à charge du vendeur.

Tarifs TTC	Mandat Simple	Mandat exclusif
Parking / Garage	1 700€	1 500€
0 à 60 000€	5 000€	4 500€
60 001 à 130 000€	8%	7%
130 001 à 200 000€	7%	6%
200 001 à 275 000€	6%	5%
au-delà 275 000€	5%	4%

- Prestation Estimation Valeur Vénale d'un bien 200 € TTC

- * Ce barème est applicable à toutes les transactions sur ventes, sauf accord différent entre notre Cabinet et le vendeur.

Le montant des prestations sera révisé annuellement en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation (295 articles). Il est rappelé que la loi répartit par moitié entre Bailleur et Locataire la rémunération relative à l'établissement d'un acte de location de logement.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE, NOUS CONSULTER.

Le 01/01/2023